

STELLANTIS

MOTORSPORT RALLY CUP BELUX

# STELLANTIS MOTORSPORT RALLY 4 CUP BELUX



**208**  
**Rally 4**



CORSA  
**RALLY 4**



*Ypsilon*  
**RALLY 4**

## ***REGLEMENT TECHNIQUE*** **2026**

LANCIA HF  
CORSE

OPEL  
MOTORSPORT

PEUGEOT  
SPORT

## SOMMAIRE

GENERALITES .....	4
ARTICLE 1 – DEFINITION ET IDENTIFICATION DU VEHICULE ADMIS .....	5
<b>1.1 Type de véhicule admis .....</b>	<b>5</b>
ARTICLE 2 – VERIFICATIONS ET CONTROLES TECHNIQUES .....	5
<b>2.1 - Fiche de spécification technique ( Spec-sheet ) .....</b>	<b>5</b>
<b>2.2 - Vérifications techniques .....</b>	<b>6</b>
<b>2.3 - Contrôles techniques.....</b>	<b>6</b>
ARTICLE 3 – COQUE ARCEAUTEE .....	6
<b>3.1 - Désignation et définition .....</b>	<b>6</b>
ARTICLE 4 – MOTEUR, CARBURANT ET CARTOGRAPHIE.....	6
<b>4.1 - Désignation et définition .....</b>	<b>6</b>
<b>4.2 - Plombage du moteur.....</b>	<b>7</b>
<b>4.2.1 _Identification .....</b>	<b>7</b>
<b>4.3 - Plombage du turbo.....</b>	<b>7</b>
<b>4.3.1 _Identification .....</b>	<b>7</b>
<b>4.3.2 _Remplacement.....</b>	<b>8</b>
<b>4.3.3_Bride d'admission .....</b>	<b>8</b>
<b>4.4 – Scellés .....</b>	<b>9</b>
<b>4.5 – Conformité .....</b>	<b>9</b>
<b>4.6 - Maintenance.....</b>	<b>9</b>
<b>4.7 – Carburant .....</b>	<b>9</b>
<b>4.8 - Cartographie .....</b>	<b>10</b>
<b>4.8.1 _Cartographie/Essence .....</b>	<b>10</b>
<b>4.8.2_Gestion de couple moteur (TMS) .....</b>	<b>10</b>
<b>4.8.3_Gestion de l'alternateur (LIN) .....</b>	<b>10</b>
<b>4.9. Calculateur et acquisition de données .....</b>	<b>10</b>
<b>4.9.1 _Calculateur.....</b>	<b>10</b>
<b>4.9.2_Acquisition de données.....</b>	<b>10</b>
ARTICLE 5 - LUBRIFIANTS.....	10
ARTICLE 6 - TRANSMISSION.....	11
ARTICLE 7 – ELECTRICITE .....	11
ARTICLE 8 – SUSPENSION ET FREINAGE .....	11
<b>8.1 Suspension.....</b>	<b>11</b>
<b>8.2 Freinage.....</b>	<b>11</b>
<b>8.2.1_Système de freinage : .....</b>	<b>11</b>
<b>8.2.2_Plquettes :.....</b>	<b>11</b>

<b>8.3 Géométrie.....</b>	<b>12</b>
<i>8.3.1_Train avant : .....</i>	12
<i>8.3.2_Train arrière : .....</i>	13
<b>ARTICLE 9 – ROUES ET PNEUMATIQUES .....</b>	<b>13</b>
<b>9.1. Généralités .....</b>	<b>13</b>
<b>9.2 Roues.....</b>	<b>13</b>
<b>9.3 Rallyes « Asphalte » .....</b>	<b>13</b>
<b>ARTICLE 10 - POIDS.....</b>	<b>14</b>
<b>10.1 Poids minimum .....</b>	<b>14</b>
<b>10.2 Lest .....</b>	<b>15</b>
<b>ARTICLE 11 - EQUIPEMENTS.....</b>	<b>15</b>
<b>11.1 Équipement intérieur .....</b>	<b>15</b>
<i>11.1.1_Volant .....</i>	15
<i>11.1.2_Position roue de secours.....</i>	15
<b>11.2 Équipement extérieur.....</b>	<b>16</b>
<b>11.3 Équipements de sécurité .....</b>	<b>16</b>
<b>11.4 Système d'extinction automatique embarqué.....</b>	<b>16</b>
<i>11.4.1_Extingueur Manuel .....</i>	16
<i>11.4.2_Dispositif d'extinction automatique .....</i>	17
<b>11.5 Protection des tubes d'arceau .....</b>	<b>17</b>
<b>11.6 Feux additionnel .....</b>	<b>18</b>
<b>CONTACTS .....</b>	<b>21</b>

# GENERALITES

Le présent règlement technique a été enregistré à la Fédération :

**Royal Automobile Club de Belgique (RACB)**

Sous le permis d'organisation numéro : **XXXXX**

En cas de divergence d'interprétation du présent règlement, seul le texte français fera foi.

Ce règlement est rédigé en termes d'autorisation. Il faut donc, à sa lecture, ne jamais oublier que toute modification est interdite si elle n'est pas expressément autorisée dans les documents listés ci-dessous :

- Règlement technique 2026 de la **Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux**
- Annexes et additifs au présent règlement technique
- Notices de montage et bulletins techniques des véhicules admis.
- Catalogue de pièces constitutives ( base ou options ) des véhicules admis.
- Fiches d'homologations des véhicules admis conformes à l'annexe J du code sportif international

Les règlements techniques & annexes ainsi que les notices, catalogues et bulletins techniques seront publiés sur la bibliothèque multimédia dédiés à chaque modèle : <https://docs.stellantis-motorsport.com/fr>

Tout remplacement de pièce usagée ou détériorée doit se faire :

- Par des pièces d'origine Peugeot, Opel et Lancia (pour les pièces d'origine et de série)
- Par des pièces Stellantis Motorsport ou option Stellantis Motorsport (pour les pièces spécifiques)

Telles que définies et référencées par Stellantis Motorsport dans les nomenclatures et catalogues de pièces constitutifs des kits pour les véhicules admis.

Toutes les interventions sur le véhicule doivent être effectuées selon les méthodes de réparation définies par Peugeot, Opel et Lancia pour les pièces d'origine et de série ou Stellantis Motorsport pour les pièces spécifiques, tout en restant conforme à ce règlement technique.

Stellantis Motorsport se réserve le droit de modifier la définition technique des véhicules admis ainsi que la réglementation technique de la **Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux** à tout moment.

Les concurrents seront alors informés de ces modifications par la publication d'additifs au présent règlement et/ou modification de la fiche de spécification (spec-sheet) dédiée à l'épreuve concernée et/ou publication sur la bibliothèque multimédia dédiés à chaque modèle.

Le concurrent est seul responsable de la conformité de son véhicule tout au long des épreuves de la **Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux**, depuis les vérifications techniques préliminaires jusqu'à la publication des résultats.

# ARTICLE 1 – DEFINITION ET IDENTIFICATION DU VEHICULE ADMIS

## 1.1 Type de véhicule admis

La **Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux** est réservée aux véhicules suivants :

- Peugeot 208 Rally4
- Opel Corsa Rally4
- Lancia Ypsilon Rally4.

Le montage des véhicules admis doit être effectué exclusivement à partir des kits de pièces spécifiques définies par Stellantis Motorsport et commercialisés par Racing Shop et des pièces d'origine série correspondant à ces voitures, dans le respect des notices de montage et dans les limites explicitées dans la suite du présent règlement.

Toutes pièces extérieures aux kits et aux options des véhicules admis sont interdites. Exemple : raccords rapides, protections thermiques supplémentaires ...

Les pièces suivantes sont libres dans le respect de la réglementation de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve :

- Coiffe de pédale de frein et/ou accélérateur
- Fixation des pare-chocs sur leurs supports
- Trip master et support
- Lecteur de carte et support
- Cric et support
- Rampe de phare
- Feux de virage et supports
- Support deuxième roue de secours

Le véhicule doit être conforme à la réglementation technique de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve ainsi qu'aux fiches d'homologation FIA dédiées des véhicules admis y compris les dernières extensions d'homologation à jour pour chaque épreuve.

# ARTICLE 2 – VERIFICATIONS ET CONTROLES TECHNIQUES

## 2.1 - Fiche de spécification technique ( Spec-sheet )

Lors des vérifications techniques préliminaires de chaque épreuve, le concurrent ou son représentant renseigne, sur la fiche de spécification de l'épreuve en cours, les champs déclaratifs obligatoires concernant les éléments mécaniques et électroniques présents sur son véhicule.

Les numéros de série renseignés dans ce document sont enregistrés comme associés au numéro de course du concurrent pour l'épreuve en cours de la **Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux**, depuis les vérifications techniques préliminaires jusqu'aux vérifications techniques finales.

Toute opération occasionnant une modification des éléments et/ou numéros renseignés initialement dans ce document ne pourra se faire qu'après accord du commissaire technique.

Ce document, voir exemple de document en Annexe, signé par le concurrent ou son représentant, est à remettre au commissaire technique de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve.

## 2.2 - Vérifications techniques

Lors des vérifications techniques préliminaires, les commissaires techniques de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve vérifieront les éléments dits de sécurité, les éléments d'identification et les scellés ainsi que la conformité du véhicule au présent règlement. Dans ce cadre ils peuvent être assistés par le représentant technique Stellantis Motorsport.

L'autorisation à prendre le départ de l'épreuve de la **Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux** donnée par le ou les commissaires techniques de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve ou par le représentant technique Stellantis Motorsport n'est pas une condition suffisante de conformité pour la suite du déroulement de l'épreuve.

## 2.3 - Contrôles techniques

À tout moment d'une épreuve de la **Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux**, des contrôles techniques pourront être réalisés pour vérifier la conformité au présent règlement des véhicules. Ces contrôles seront réalisés par le ou les commissaires de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve conformément aux règles sportives FIA en vigueurs.

À ce titre, pourront être effectuer, toute opération de contrôle, de comparaison, de prélèvement ou de mesure de performance, sur tout ou une partie du véhicule afin de s'assurer de sa conformité.

Tous les frais résultants de ces vérifications resteront à la charge du concurrent sans qu'aucune possibilité d'une participation financière de la part de Stellantis Motorsport ne soit possible.

## ARTICLE 3 – COQUE ARCEAUTÉE

### 3.1 - Désignation et définition

Seule la coque et son arceau définis par Stellantis Motorsport et homologués par la FIA sont autorisés. Il doit être possible d'identifier clairement le châssis, par lecture du numéro de coque sur la plaque soudée sur l'arceau.

Toute modification de l'armature de sécurité est interdite. Est considérée comme modification, toute opération effectuée sur l'armature par usinage, soudure ou traitement qui entraîne une modification permanente du matériau ou de la structure de l'armature.

Toute réparation de l'armature de sécurité est interdite. Toute coque dont l'arceau a été endommagé devra être remplacée.

## ARTICLE 4 – MOTEUR, CARBURANT ET CARTOGRAPHIE

### 4.1 - Désignation et définition

Le moteur et le turbo des véhicules admis sont ceux définis par Stellantis Motorsport et commercialisés par Racing Shop. Tout moteur et turbos utilisés pour participer à la **Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux** doivent avoir été assemblés ou révisés, puis plombés par Stellantis Motorsport au travers d'un de ses partenaires.

Ni la responsabilité du partenaire motoriste de Stellantis Motorsport, ni celle de Stellantis Motorsport ne serait être engagée quant à la fiabilité ou l'évolution des performances d'un moteur dont le niveau de performance a été certifié.

Aucune modification autre que celles définies dans les notices de montage n'est autorisée.

Le numéro d'identification du moteur sera renseigné dans la fiche de spécification (spec-sheet) et enregistré comme associé au numéro de course du concurrent pour l'épreuve en cours de la **Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux** depuis les vérifications techniques préliminaires jusqu'aux vérifications techniques finales.

Son remplacement ne pourra être opéré qu'en cas de défaillance avérée et après accord du commissaire technique.

## 4.2 - Plombage du moteur

### 4.2.1 Identification

Tout moteur utilisé pour participer à la **Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux** doit présenter des plombs au niveau du couvre-culasse et du carter d'huile tels que définis par Stellantis Motorsport et illustrés ci-dessous :



Les numéros de plombs sont ceux associés aux numéros de série du moteur présent sur la plaque d'identification, le bloc moteur ainsi que la culasse tels que renseignés par son partenaire motoriste Oreca Magny Cours à la suite de l'assemblage ou de la révision de celui-ci.

La présence et la parfaite lisibilité des numéros des scellés/plombs sont de la responsabilité du concurrent.

## 4.3 - Plombage du turbo

### 4.3.1 Identification

Tout turbo utilisé pour participer à la **Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux** doit présenter un plomb au niveau du carter tel que défini par Stellantis Motorsport et illustré ci-dessous :



Le numéro de plomb est celui associé au numéro de série du turbo tel que renseigné par le partenaire de Stellantis Motorsport à la suite de l'assemblage ou de la révision de celui-ci.

La présence et la lisibilité du numéros de série et des scellés/plombs sont de la responsabilité du concurrent.

#### 4.3.2 Remplacement

Tout remplacement de turbo ne pourra se faire qu'après accord du commissaire technique. Seule l'utilisation du turbo déclaré en secours dans la fiche de spécification et présenté au commissaire technique lors des vérifications techniques préliminaires est autorisé.

Il est possible d'assigner un turbo de secours pour plusieurs concurrents.

#### 4.3.3 Bride d'admission

Chaque turbo doit être équipé d'une bride FIA de 30mm tel que définie par Stellantis Motorsport et commercialisée par racing shop. Un plomb devra être présent sur les deux vis de fixation de la bride à chaque vérification préliminaire.

Dans le cas où le turbo n'a pas de plomb sur la bride lors des vérifications préliminaires, le commissaire technique de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve mesurera le diamètre intérieur de la bride et un plomb sera mis en place.



#### **4.4 – Scellés**

Un commissaire technique est libre d'apposer un/des scellé(s) sur toute(s) pièce(s) mécanique ou électronique.

En cas d'intervention qui nécessiterait la suppression d'un ou plusieurs scellés, une demande doit être faite au commissaire technique ou au responsable technique Stellantis Motorsport afin qu'il supervise l'opération et appose un nouveau scellé.

Tout plomb et/ou scellé(s) déposé sans autorisation du commissaire technique en charge de la **Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux** sera considéré comme une non-conformité technique et sanctionnée par l'exclusion du concurrent de l'épreuve en cours.

#### **4.5 – Conformité**

Les plombs ou scellés ne sont pas une condition suffisante de conformité du moteur ou de son turbo. Ainsi, dans le cadre des contrôles de conformité, il pourra être procédé au contrôle des performances du moteur et/ou turbo ainsi qu'au démontage de ceux-ci.

Note :

- Un plombage FIA ne fait pas foi lors des évènements de la **Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux**
- Le plombage Stellantis Motorsport ne fait pas foi lors des évènements FIA.

#### **4.6 - Maintenance**

Toute opération de maintenance d'un moteur ne saurait justifier la suppression d'un des 3x scellés obligatoires (Carter d'huile, couvre culasse, carter turbo) que ce soit dans le cadre de la course ou en dehors.

Si, dans le cadre de la course, une intervention mécanique nécessitait le besoin de remplacer un scellé ou plomb, celui-ci ne pourra se faire qu'avec l'autorisation d'un commissaire technique.

Toute suppression d'un scellé ou plomb dans le cadre d'une course sans l'autorisation ni la présence d'un commissaire technique ou, à défaut, d'un membre de Stellantis Motorsport, sera sanctionnée par l'exclusion du concurrent de l'épreuve de la **Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux** en cours.

#### **4.7 – Carburant**

L'utilisation du supercarburant sans plomb 98 provenant du fournisseur officiel du Belgian Rally Championship est obligatoire (voir règlement sportif du BRC et ses annexes). Toute utilisation d'un autre carburant, même mélangé, ou d'additif est interdite.

Le concurrent doit prendre toute disposition afin qu'il soit possible à tout moment d'une épreuve de prélever dans le réservoir du véhicule un volume minimal de 3 litres de carburant nécessaire pour l'analyse.

Le prélèvement et l'analyse seront réalisés selon la procédure définie dans les prescriptions générales de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve.

## 4.8 - Cartographie

### 4.8.1 Cartographie/Essence

Seule la cartographie spécifiée dans la fiche de spécification et définie par Stellantis Motorsport est autorisée.

### 4.8.2 Gestion de couple moteur (TMS)

L'utilisation du dispositif permettant la gestion de couple moteur au travers de la cartographie, tel que défini par Stellantis Motorsport (cf. bulletins techniques) est autorisé.

Chaque concurrent est libre d'utiliser ou non ce dispositif.

### 4.8.3 Gestion de l'alternateur (LIN)

L'utilisation du dispositif permettant la gestion de l'alternateur moteur au travers de la cartographie, tel que défini par Stellantis Motorsport (cf. bulletins techniques) est autorisé.

Chaque concurrent est libre d'utiliser ou non ce dispositif.

## 4.9. Calculateur et acquisition de données

### 4.9.1 Calculateur

Seul le calculateur SRG 141 Magneti Marelli défini et homologué par Stellantis Motorsport et commercialisé par Racing shop est autorisé. Il doit demeurer à son emplacement d'origine tel que décrit dans la notice de montage.

Le numéro de série du calculateur sera renseigné dans la fiche de spécification (spec-sheet) et enregistré comme associé au numéro de course du concurrent pour l'épreuve en cours de la **Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux**, depuis les vérifications techniques préliminaires jusqu'aux vérifications techniques finales.

Son remplacement ne pourra être opéré qu'en cas de défaillance avérée et après accord du commissaire technique ou, à défaut, d'un membre de Stellantis Motorsport et seulement en présence de l'un d'eux.

### 4.9.2 Acquisition de données

Les commissaires techniques doivent pouvoir se connecter aux calculateurs à tout moment de l'épreuve, et pouvoir exploiter les données enregistrées lors des contrôles de conformités techniques. Il est par conséquent de la responsabilité du concurrent de s'assurer du bon état de la prise de connexion du réseau Ethernet et du faisceau électrique.

Tout effacement des acquisitions de données est interdit durant une manche de la **Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux**, depuis les vérifications techniques préliminaires jusqu'aux vérifications techniques finales.

## ARTICLE 5 - LUBRIFIANTS

L'utilisation des lubrifiants suivants est obligatoire :

- Fluide moteur : Total Quartz Ineo First 0w30, référence PS97727A10
- Liquide de direction assistée : Total Fluide LDS, référence 1615099680
- L'huile de boite de vitesse 75W140 ELF HTX750, référence 904895438A

Le liquide de frein et le liquide de refroidissement sont libres.

## ARTICLE 6 - TRANSMISSION

Seuls les couples finaux cylindriques et les rapports homologués spécifiés dans la fiche de spécification et définis par Stellantis Motorsport sont autorisés.

## ARTICLE 7 – ELECTRICITE

Tous les équipements électriques (boîtier de puissance, faisceaux électriques, calculateur, capteurs, actuateurs...) doivent être présents, opérationnels et en parfait état de fonctionnement à tout moment d'une épreuve.

## ARTICLE 8 – SUSPENSION ET FREINAGE

### 8.1 Suspension

L'ajustement de la géométrie et de la raideur des trains roulant est autorisé uniquement à l'aide des pièces définies par Stellantis Motorsport et commercialisées par Racing Shop, conformément à la fiche de spécification en vigueur dans une épreuve donnée et aux recommandations de Stellantis Motorsport.

Seuls les amortisseurs définis par Stellantis Motorsport et commercialisés par Racing Shop sont autorisés, sans aucune modification interne ou externe, conformément à la fiche de spécification en vigueur pour une épreuve donnée.

Les systèmes de barre antiroulis avant et arrière, autorisés dans la fiche de spécification pour une surface donnée, pourront être déconnectés ou supprimés.

### 8.2 Freinage

#### 8.2.1 Système de freinage :

L'utilisation du système de freinage EVO tel que décrit dans l'InfoTech 24-06, spécifié dans la fiche de spécification et défini par Stellantis Motorsport, est obligatoire.

#### 8.2.2 Plaquettes :

Seules les plaquettes figurant dans la fiche de spécification (spec-sheet) pour une surface donnée et identifiées « **Stellantis Cup** » sont autorisées :

#### AVANT :

ASPHALTE uniquement

TERRE uniquement



## ARRIERE :

ASPHALTE ou TERRE

ASPHALTE ou TERRE

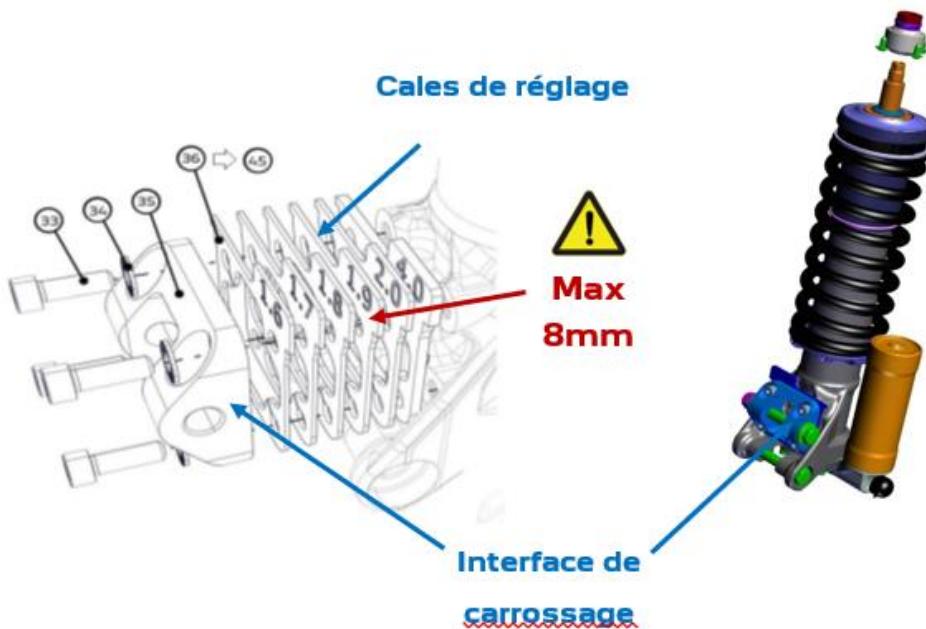


## 8.3 Géométrie

### 8.3.1 Train avant :

Le réglage du carrossage se fait exclusivement à l'aide des cales positionnées entre la jambe de force et l'interface de carrossage telles que définies par Stellantis Motorsport et commercialisées par Racing Shop.

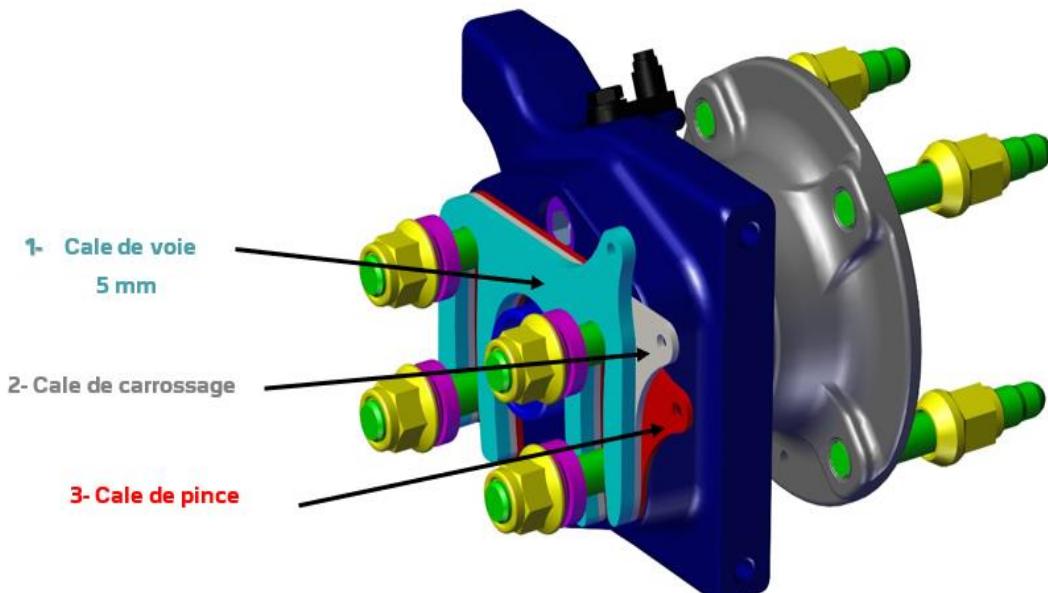
L'empilement des cales d'épaisseur ne peut être supérieur à 8mm au total.



### 8.3.2 Train arrière :

Le réglage du carrossage, de la pince et de la largeur de voie se fait uniquement à l'aide des cales définies par Stellantis Motorsport et commercialisés par Racing Shop.

L'assemblage du porte moyeu à la traverse doit toujours être composé de 3x cales par coté dont une seule cale de voie.



## **ARTICLE 9 – ROUES ET PNEUMATIQUES**

### **9.1. Généralités**

Toute modification de l'état de surface et/ou de la structure du pneumatique par traitement de chimique, ou action mécanique est interdit.

L'utilisation de couverture chauffante, ou de tout autre action visant à modifier la température du pneumatique comparativement à la température ambiante est interdite.

Le gonflage des pneumatiques ne peut être fait qu'avec de l'air.

### **9.2 Roues**

Seules les jantes aluminium de 7.0" x 17" blanches (ref : 904634498A) définies par Stellantis Motorsport et commercialisées par Racing Shop pour les voitures du groupe Stellantis RC4 sont autorisées.

L'utilisation des valves instrumentées est interdite.

L'application de peinture sur les jantes est interdite.

### **9.3 Rallyes « Asphalte »**

Chaque concurrent peut utiliser un nombre maximum de pneumatiques enregistrés pour la totalité d'un rallye, roue(s) de secours incluse(s) :

- 8 pneumatiques, pour un rallye 1 jour de partie compétitive
- Maximum 10 pneumatiques, pour un rallye 2 jours de partie compétitive

Les 5 premiers pneus pluie devront être déclarés mais ne seront pas comptabilisés dans le quota. Les pneus utilisés durant le shakedown (= mise au point), ou qualifying stage si celle-ci est prévue dans le règlement particulier de l'épreuve, ne seront pas inclus dans la totalité totale autorisée pour le rallye. Les quotas de ce règlement pourront être modifiés par le règlement particulier de l'épreuve.

Tous doivent être des MICHELIN 19/63-17 de type :

- Pilot Sport A MW1 (Wet)
- Pilot Sport S10 (Soft)
- Pilot Sport M20 (Medium)

Pour le Rally van Haspengouw et le Spa Rally uniquement (sauf si indiqué différemment dans le règlement sportif du championnat ou le règlement particulier des épreuves de la **Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux**), les types de pneus MICHELIN 1963-17 autorisés sont les suivants :

- Pilot Sport A MW1 (Wet)
- Pilot Sport S10 (Soft)
- Pilot Sport SS02 (Supersoft)

Le panachage est autorisé. Le retaillage est autorisé selon les conditions indiquées dans le règlement sportif du BRC.

Seuls les pneus achetés chez Kronos Racing sont autorisés.

À tout moment d'un rallye, il devra être possible de vérifier le type de gomme utilisé. Il est autorisé de masquer le type de gomme mais il est interdit de l'effacer.

Les pneumatiques seront équipés de code-barres FIA qui seront utilisés pour l'enregistrement des pneumatiques via la Tyrecard fournie par le RACB. Le concurrent est seul responsable de la concordance entre les numéros de code-barres inscrits sur sa tyrecard et ceux des pneus enregistrés. Les code-barres des pneus doivent toujours être visibles depuis l'extérieur de la voiture.

Sur toutes les épreuves de la **Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux**, l'utilisation de traitement de surface par produits chimiques, ou action mécanique, ou tout autre système de chauffe (couvertures chauffantes par exemple) sont interdits.

## ARTICLE 10 - POIDS

### 10.1 Poids minimum

Le poids minimum des véhicules admis est de **1080kg**, c'est le poids minimum à tout moment d'une épreuve :

- Sans pilote ni copilote
- Sans leurs équipements (casques et Hans, dispositif d'hydratation)
- Réservoir d'essence vide
- Réservoir de lave-glace vide
- Avec une seule roue de secours
- Avec l'outillage et les pièces de rechange embarquées, seulement si elles sont solidement fixées et en arrière des sièges pilote et copilote.

Le poids minimum avec l'équipage à bord et son équipement, est de **1240 kg**.

À tout moment de l'épreuve, le concurrent doit respecter ces 2 points

## 10.2 Lest

Il est permis d'ajuster le poids du véhicule uniquement à l'aide des lests définis par Stellantis Motorsport et vendus par Racing Shop :

Référence	Qté	Désignation
904654688A	1	PLAQUE LEST 5 KG
904654708A	1	PLAQUE DE LEST 2.5KG

Les lests doivent être placés à l'intérieur de l'habitacle, sur le plancher et sous les sièges. Leur fixation doit être réalisée à l'aide de 4x vis M10 de qualité 10.9 minimum associées à des rondelles et des écrous freinés.

Le concurrent doit informer le commissaire technique de la présence de lest lors des vérifications techniques préliminaires.

Il est de la responsabilité du concurrent de s'assurer que **les vis de fixations sont pré-percées à 3mm** afin qu'il soit possible pour le commissaire technique d'apposer le scellé.

# ARTICLE 11 - EQUIPEMENTS

## 11.1 Équipement intérieur

### 11.1.1 Volant

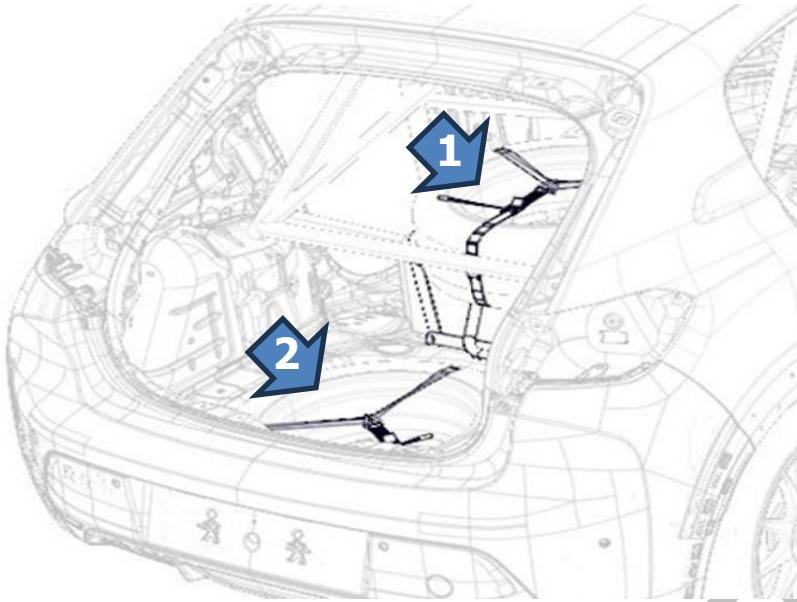
L'utilisation d'un volant plat Sparco diamètre 330 mm est obligatoire. Les modèles en matériaux composites de type carbon ou kevlar sont interdit.

### 11.1.2 Position roue de secours

La roue de secours doit être positionnée dans l'habitacle en arrière des sièges pilote et copilote, sa position est libre dès lors qu'elle respecte la position 1 ou 2 comme illustrée ci-après :

En position 1, elle est positionnée à plat sur un support boulonné à la caisse et sanglée sur celui-ci.

En position 2 : elle est positionnée à plat et sanglée.



Dans le cas de l'utilisation d'une seconde roue de secours, la superposition de roues est interdite. Il est obligatoire d'utiliser les positions 1 et 2.

Dans le cas de l'utilisation de la position 1 il est recommandé d'utiliser le support défini par Stellantis Motorsport.

## 11.2 Équipement extérieur

Les protections sous caisses du kit Terre sont autorisées pour une utilisation asphaltée dès lors qu'elles sont issues du kit Rally4 défini et homologué par Stellantis Motorsport et commercialisé par Racing shop pour les véhicules admis

## 11.3 Équipements de sécurité

Les équipements de sécurité suivants sont obligatoires :

- Baquets :
  - o Sparco Circuit I ou 2
  - o Sparco Matrix avec ses équerres homologuées.
  - Ou
  - o Tout autre baquet de la gamme Sparco à l'exception de modèles carbone ou Kevlar.
- Harnais Sparco 6 points commercialisé dans les kits Rally4 des véhicules admis.
- Coupes harnais commercialisés dans les kits Rally4 des véhicules admis.
- Extincteur automatique, commercialisé dans les kits Rally4 des véhicules admis.
- Extincteur manuel 2 kg, commercialisé dans les kits Rally4 des véhicules admis.

## 11.4 Système d'extinction automatique embarqué

### 11.4.1 \_Extincteur Manuel

La présence de l'extincteur manuel tel que défini dans le kit des véhicules admis est obligatoire, il est de la responsabilité du concurrent de s'assurer que celui-ci est en parfait état de fonctionnement, parfaitement maintenu et facilement accessible par l'équipage.

#### 11.4.2 Dispositif d'extinction automatique

Seul le dispositif d'extinction automatique homologué FIA défini par Stellantis Motorsport et commercialisé par Racing shop pour les véhicules admis est autorisé. Le circuit d'extincteur devra respecter les instructions figurant dans le manuel du fabricant et être adapté au carburant utilisé.

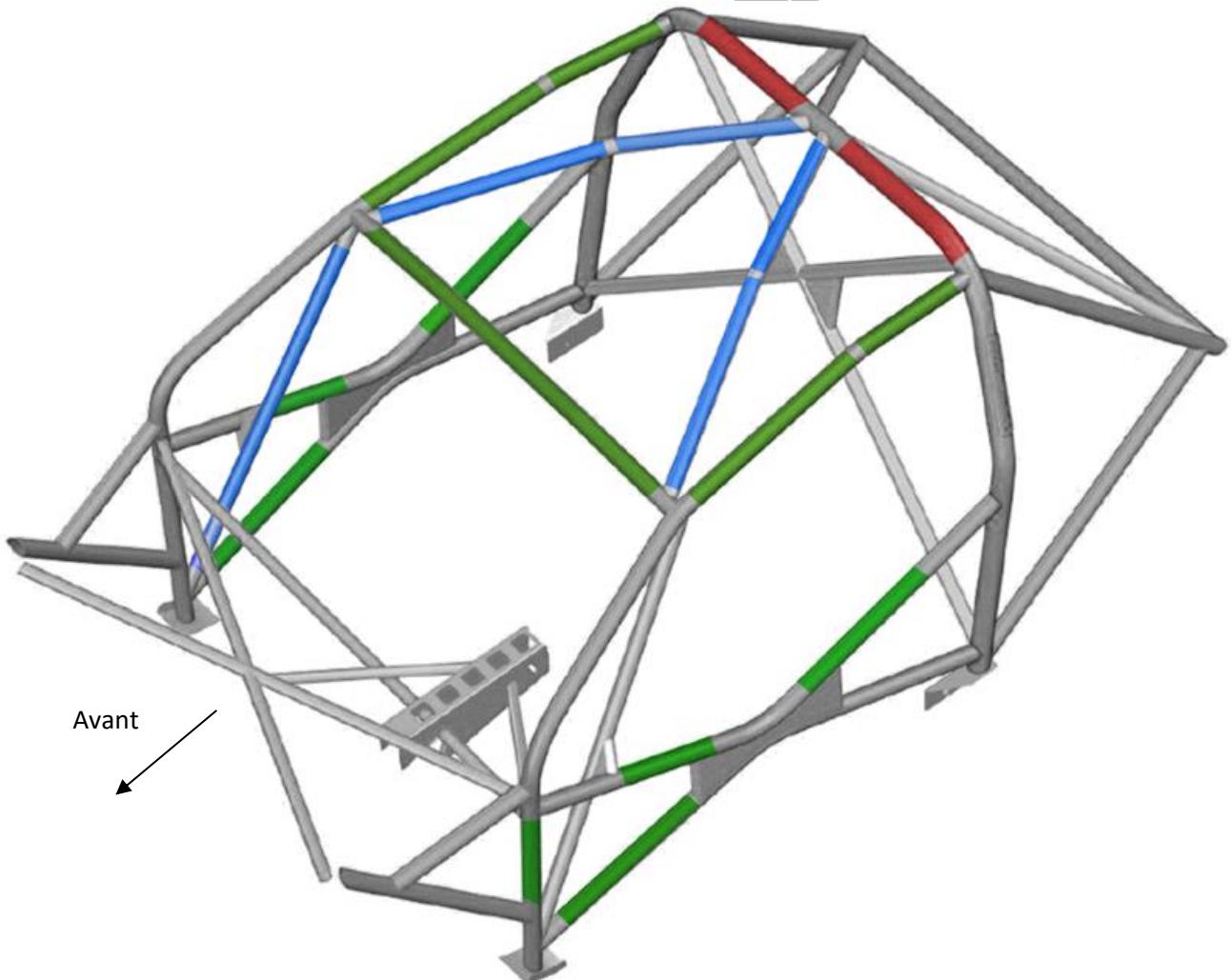
Les canalisations du circuit d'extinction automatique doivent obligatoirement être fixer à l'aide colliers métalliques. L'utilisation de collier plastiques de type « rilsan » est interdite.

La fixation des buses du système doit obligatoirement être réalisée à l'aide des équerres de fixations référence 904467318B et 904467308B ou équivalentes.

Il est de la responsabilité du concurrent de s'assurer que les deux circuits sont en parfait état de fonctionnement, pressurisés et que le dispositif de mise en marche est facilement accessible par l'équipage en condition de roulage, harnais serrés.

#### **11.5 Protection des tubes d'arceau**

Dans le cadre des coupes **Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux**, la mise en place des mousses de protection d'arceau, conformément aux notices de montage du chapitre T3L et au schéma d'implantation ci-dessous et est obligatoire :



Chaque garniture doit être fixée de telle façon qu'elle ne soit pas mobile par rapport au tube. Pour ce faire, les références suivantes sont disponibles à la Boutique Stellantis Motorsport :

- Diamètre 35 Mousse FIA pour arceau D35 référence 904613428A
- Diamètre 40 Mousse FIA pour arceau D40 référence 219001-40
- Diamètre 50 Mousse FIA pour arceau D50 référence 219001-50

## 11.6 Feux additionnel

La rampe de phare et les feux de virages sont libres dans ce cadre de la **Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux**.

DRAFT

## ANNEXES

(Pour illustration uniquement)

		<b>Rally 4 Cup BELUX</b> <i>Specification Sheet</i>				<b>2026</b> <b>A</b>	
<b>Event:</b>		<b>Surface:</b>			<b>TARMAC</b>		
<b>CAR CONFIGURATION</b>							
Chassis N°		Engine N°		GB N°		ECU N°	
Engine Seals	<u>Top</u>		<u>Down</u>		TURBO Seals	<u>Case:</u>	
					Spare Turbo		
<b>HOMOLOGATED / AUTORIZED PARTS</b>							
#	Category	Description		Reference	Mandatory	Not Allowed	
A00	Bodyshell	Bodyshell		904630018_	One of them		
				904674158_			
A10	Assembled engine	Assembled engine		904674028_			
		TOTAL Quartz Ineo First 0W30		PS97727A10			
A12	Hitch	Engine flywheel		904630118D			
A26	Air intake	Air filter		0A2664486B			
A36	ECU	ECU's mapping		Last official update			
		OPTION: TMS					
		OPTION: LIN			Free Choice		
C231	primary shaft	1st & 2nd ratio		D829063N01915F5F	One of them		
		1st & 2nd ratio - EVO		D829063N03915F5F			
C232	GB - Final drive	Final drive 12/56		CPL125690620	One of them		
		Final drive 12/54		CPL12549062041			
C235	Differential ramps	Set of diff ramps ( 27°/57° )		F90623711	One of them		
		Set of diff ramps ( 42°/63° )					
C71	Driveshaft	Left driveshaft D28 - 208		904661358B	One of them		
		Left driveshaft D26 - 208		904703128B			
		Left driveshaft D26 - Corsa		904680108A			
E13	Front upright	Assembled wheel hubs Infotech 24-06		904958198A			
		Front Tarmac TCA Bracket		904639758A			
		Front Gravel TCA Bracket		904639768A			
E14	Front suspension	Front shock absorbers - TARMAC		904640938B			
		Valving reference - TARMAC		FT011			
		Front shock absorbers - GRAVEL		904640948B			
		Valving reference - GRAVEL		FG010			
		Front Spring 45N/mm (Tarmac)		1E1420808A			
		Front Spring 46N/mm (Tarmac)		1E1420807A	One of them		
		Front Spring 51N/mm (Tarmac)		1E1420806A			
		Front Spring 56.5N/mm (Tarmac)		1E1420805A			
	Front suspension	Front Spring 31N/mm (Gravel)		904659378A			
		Front Spring 35.5N/mm (Gravel)		1E1420810A			
		Front Spring 40N/mm (Gravel)		1E1420809A			

#	Category	Description	Reference	Mandatory	Not Allowed
E15	Front anti-roll bar	Front anti-roll bar Ø15	904639358A	One of them	
		Front anti-roll bar Ø18	904639388A		
		Front anti-roll bar Ø22	904639428A		
E21	Rear subframe	Rear subframe	904665338-		
E25	Rear suspension	Rear shock absorbers - TARMAC	904640968B		
		Valving reference - TARMAC	RT022		
		Rear shock absorbers - GRAVEL	904640978B		
		Valving reference - GRAVEL	RG018		
		Rear Spring 40.5N.mm (Tarmac)	1E2521280A		
		Rear Spring 47N.mm (Tarmac)	1E2521278A		
		Rear Spring 52N.mm (Tarmac)	1E2521277A		
E26	Rear anti-roll bar	Rear Spring 28N.m (Gravel)	904659388A		
		Rear Spring 32N.m (Gravel)	1E2521282A		
		Rear Spring 36N.m (Gravel)	1E2521281A		
F11	Front brake disc	Rear anti-roll bar Ø19	1E1664119C		
		Rear anti-roll bar Ø22	1E2664122C		
		Rear anti-roll bar Ø24	1E1664124C		
F21	Front brake caliper	Gravel discs - Ø285x26	904207038B		
		Gravel Disc floating bells	904941838B		
		Right Tarmac disc Ø330xx224x30	904921028B		
		Left Tarmac disc Ø330xx224x30	904921038B		
F40	Rear brakes	Tarmac Disc floating bells	904921018C		
		Front right brake caliper	904667368-		
		Front left brake caliper	904667378-		
		Front brake pads MINTEX F4R "STELLANTIS CUP"	904991898A		
F63	Brake circuit	Front brake pads - TM Mix 1	904642078B ou C		
		Rear brake caliper	904653278A		
		Rear brake discs - Ø290	904644488B		
		Rear brake pads TM Mix 1	904642108A		
K90	Ballasts	Rear brake pads TM Mix 2	904644498A		
		Brake Master Cylinder Ø22.2	1655488880		
R5A	Rear view Mirrors	Ballast Plate 5Kg	904654688A		
		Ballast Plate 2.5Kg	904654708A		
T5B	Rest pad	Side mirrors	All OEM models available for the 208		
		Copilot foot rest	904624658C		
Y1B	Seats	Sparco circuit I ou II	008019RNR		
		Sparco Matrix with homologated supports	904934428A		
Z2C	Lamp pod	XENON Lamp pod kit STELLANTIS	-		
		LED Optibeam Rampe STELLANTIS	904919468A		

<u>Race N.</u>		<u>Entrant name or his representative</u>	
<u>Date</u>		<u>Signature</u>	

# CONTACTS

## PROMOTEUR

### Pole Position

Jean-François Elst

Tel : + 352 661 88 69 26

E-mail : [jfe@poleposition.lu](mailto:jfe@poleposition.lu)

## COORDINATEUR

Davie Meert

Tel : + 32 (0) 475 82 82 68

E-mail : [info@stellantisrallycup.com](mailto:info@stellantisrallycup.com)



**FIA**

**Fédération Internationale**

**de l'Automobile**

Tel : + 41 22 544 44 00

[www.fia.com](http://www.fia.com)

**RACB**  
**Royal Automobile Club de Belgique**

Johnny Borret

Tel. : + 32 (0)2 287 09 11

[www.racb.com](http://www.racb.com)

**SUPPORT TECHNIQUE**  
Cyrille Michel  
Tél. : +33 (0)6 71 25 33 75  
Email : [cyrille.michel@stellantis.com](mailto:cyrille.michel@stellantis.com)

**Racing Shop BELUX**  
**Vente pièces détachées**  
Tel. : + 32 (0)87 53 90 12  
Email : [ag@dgsport.eu](mailto:ag@dgsport.eu)

Règlements & Documents techniques disponibles sur la bibliothèque multimédia :  
<https://docs.stellantis-motorsport.com/fr>